

Italie – Soldes à Milan

Logement Hôtel 4*

du 09 au 11 janvier 2026 – 3 jours / 2 nuits

A partir de 325 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Visite guidée de Milan

Shopping dans 2 grands Outlets

Séjour en hôtel 4*

Boissons incluses aux repas

J1 : MARSEILLE / SERRAVALLE SCRIVIA / MILAN

Rendez-vous des participants et départ en direction de Serravalle Scrivia. Arrivée en fin de matinée. Déjeuner libre dans le grand Centre Commercial de Serravalle qui dispose de nombreux cafés et restaurants. Il s'agit du premier et plus grand temple de vente de produits dégriffés : **plus** de 300 boutiques aux **marques** emblématiques telles que Prada, Burberry, Bvlgari et Dolce & Gabbana avec des **remises** allant jusqu'à -70%. En milieu d'après-midi départ pour Milan. Installation à votre hôtel situé aux environs de Milan. Dîner et nuit.

J2 : MILAN

Petit déjeuner et départ pour la **visite** guidée de Milan (écouters individuels prévus pour suivre les explications). Accueil par le guide local et visite de la ville. Découverte de l'Austère Castello Sforzesco, la Piazza del Teatro où se trouvent le célèbre théâtre La Scala, la Galleria Vittorio Emanuel, la Piazza del Duomo avec la Cathédrale Gothique (extérieur). Déjeuner et après-midi libres pour profiter pleinement des nombreuses boutiques qu'offre la ville en période de soldes tels qu'**Armani, Gucci ou Versace**. Retour à votre hôtel en fin de journée. Dîner et nuit.

JOUR 3 : MILAN / MONDOVICINO / MARSEILLE

Petit déjeuner à l'hôtel puis départ en direction de **Mondovicino, un des centres commerciaux les plus importants d'Italie**. Une architecture unique, au style chaleureux et accueillant où vous pourrez bénéficier d'un **choix immense d'articles de mode, d'accessoires, de vêtements de sport... à des prix défilants toute concurrence**. Déjeuner libre. Reprise de l'autocar en début d'après-midi et retour vers la France. Arrivée à Marseille et sa région en début de soirée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La demi-pension
Les boissons au cours des repas
La visite de Milan avec un guide parlant français
Les écouters individuels pour la visite de Milan
La taxe de séjour
La taxe d'accès des autocars de tourisme à Milan
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance « Protection sanitaire » (offerte)
L'assistance / rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle 90 € / personne (nombre limité, nous consulter)
Les déjeuners
Les pourboires et dépenses personnelles

FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.



En partenariat avec

Voyages
SABARDU

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

30€ de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90% du montant du voyage à moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).